

d'assurer la suppléance aux séances du Comité juridique et aux séances de la Commission administrative dès le retour de M. Peter Fiori rappelé à Ottawa par son Ministère.

3. L'on a pu constater en lisant les paragraphes consacrés aux Commissions III et IV que la délégation dut faire appel à la participation de plusieurs experts sans que l'un d'eux ait la responsabilité d'assurer la synthèse du travail.
4. L'absence d'un conseiller politique senior pour suivre les débats en plénière lorsqu'on y examine les questions litigieuses qui évoluent avec l'avancement des travaux.
5. Pour palier le cumul et l'accélération des travaux, il serait souhaitable que 6 ou 7 membres de la délégation puissent suivre tous les travaux de la Conférence générale dès le moment où les commissions ont terminé leurs travaux et que les experts sont rentrés au pays.



Le 23 juin 1975.